

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 3 février 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2026-02-03-1 | Budget du Centre Communal d'Action Sociale -
Budget Primitif 2026
Rapporteur Moyse Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13
Nombre de pouvoir : 4
Nombre d'excusés : 0
Convoqué le 29 janv. 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 février, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse , Président.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Florence Boucard, Madame Karine Pégon, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Madame Danielle Boulais.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Marie-Pierre Rodriguez donne pouvoir à Madame Karine Pégon, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Nicole Auvray , Monsieur Didier Burg donne pouvoir à Madame Danielle Boulais.

Etaient excusés sans pouvoir :



Vu :

- Le code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-11,
- Le code de l'Action Sociale et des Familles, notamment son article L123.8
- L'instruction budgétaire et comptable M57,

Le Conseil d'administration décide :

- D'adopter le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2026 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	13 244.74	13 244.74
Mouvements réels	13 244.74	3 500.00
Mouvements d'ordre	0.00	9 744.74
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 399 881.43	2 399 881.43
Mouvements réels	2 390 136.69	2 399 881.43
Mouvements d'ordre	9 744.74	0.00
TOTAL GENERAL DES MOUVEMENTS	2 413 126.17	2 413 126.17

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur 2 399 881.43 euros.

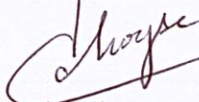
Elle est financée de la façon suivante :

- Recettes propres (Produits des usagers, subventions extérieures, etc.) : 632 855,65 euros
- Subvention d'équilibre du budget de la Ville à hauteur de 1 767 025.78 euros répartis comme suit :
 - 59 800.00 euros au titre du financement du Programme de Réussite Educative (PRE)
 - 1 707 225.78 euros au titre de l'équilibre du budget du Centre Communal d'Action Sociale

Résultat du vote :

Par : 17 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance



Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 09/02/2026

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20260203-2026-02-03-1-DE

Publié ou notifié : 18 FEV. 2026